

Ajournement d'été

M. Hnatyshyn: Je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre continue à siéger pendant la pause du souper afin d'étudier la motion du président du Conseil du Trésor dont nous sommes saisis, ainsi que le ou les amendements qui ont été proposés.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je dois interrompre le député et annoncer à tous les députés que M^{me} le Président a l'intention de venir à la Chambre dans une minute ou deux et de rendre sa décision sur l'amendement du député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du Nouveau parti démocratique. Je me permets d'ajouter que le mieux serait de permettre au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) de poursuivre son allocution. J'ai cependant un autre problème en ce sens que nous allons passer à 5 heures à la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Le député propose dans son amendement que le débat se poursuive aujourd'hui pendant l'heure du dîner, mais il ne dit rien de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. D'autre part, cette question est facile à trancher s'il y a consentement unanime de la Chambre.

Je devrai, d'ici quelques instants, mettre aux voix l'amendement proposé par le député de Saskatoon-Ouest. Mais, à mon avis, la meilleure façon de procéder serait de poursuivre le débat, si la Chambre y consent à l'unanimité . . .

Une voix: Cinq heures!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, d'après l'article 6(5) du Règlement, il vous incombe de mettre la motion aux voix sur réception. Elle ne peut l'être pendant la période réservée aux initiatives parlementaires. Nous devons alors, j'imagine, reprendre le débat à 6 heures, à la motion d'ajournement. Ainsi, l'heure des initiatives parlementaires aura en tout été respectée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Cela va de soi. La présente motion ne peut être débattue non plus. Je demanderai donc aux députés de se prononcer pour ou contre.

● (1700)

Que tous ceux qui sont contre veuillent bien se lever.

Et plus de dix députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Étant donné qu'au moins dix députés se sont levés pour s'opposer à la motion, celle-ci est réputée retirée.

(La motion est retirée.)

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, puisque les néo-démocrates s'intéressent plus à la soupe qu'au débat . . .

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: . . . je déclare qu'il est 5 heures.

Mme le Président: A l'ordre. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a proposé un amendement à la motion d'ajournement présenté à l'étude. Il est certain que l'objet de l'amendement présenté par le député est important. Cependant, la présidence doute quand même de sa recevabilité pour une raison sérieuse. L'objet formel du débat actuel est une motion proposant d'ajourner la Chambre pour l'été. L'amendement du député d'Oshawa est une proposition distincte puisqu'elle demande à la Chambre de se prononcer sur certains aspects de la construction d'une portion du pipe-line du Nord et sur les garanties financières qui en découlent.

De l'avis de la présidence, l'amendement représente une nouvelle proposition de fond qui ne peut être débattue qu'au bout du délai requis. Comme les députés le savent, les précédents ne manquent pas dans les *Journaux* pour appuyer la position de la présidence. Je renvoie à cet effet les députés à une décision semblable qui figure à la page 330 des *Journaux* du 7 juillet 1967.

Je pourrais également m'appuyer sur le commentaire 437 de la cinquième édition de *Beauchesne*, qui se lit comme suit:

1) L'amendement énonçant une proposition qui porte sur une question étrangère à la proposition comprise dans la motion principale n'est pas pertinent et ne peut être présenté.

2) On ne doit pas, dans un amendement, soulever une question nouvelle qui ne saurait être considérée comme motion distincte que s'il en a été régulièrement donné avis.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Mme le Président: A l'ordre. En conformité des dispositions de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—L'énergie—Les exportations de gaz naturel vers les États-Unis; l'honorable député de Portage-Marquette (M. Mayer)—Le transport aérien—Le service régulier d'avions à réaction à Brandon (Man.); l'honorable député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly)—L'environnement—Le transport du pétrole par pétroliers—Les instances du gouvernement aux audiences de l'État de Washington.

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre inscrit au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, avis de motions, bills publics.